



La réussite d'un concours peut-elle ramené le préavis à 1moi

Par **steph**, le **05/03/2009** à **17:44**

Bonjour,

Depuis quelques temps je me renseigne sur le préavis pour quitter un logement qui se rapporte à un mois. En effet une mutation est une des modalités pour l'accourssissement du préavis.

Cependant j'aimerais savoir si pour un étudiant qui passe des concours loin de son logement actuel et qui les réussit, le préavi est t-il alors reporté à un moi?

Merci de bien vouloir me répondre

Par **jeetendra**, le **05/03/2009** à **19:10**

bonsoir, la réponse est non, cordialement